

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 42
Votes exprimés : 42
POUR : 42
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
16 septembre 2025
Date d'affichage :
16 septembre 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Bruno CHARMET – Daniel RAVERT – Nadine LEGENDRE, absente excusée (représentée par Christian OPIOLA) – Béatrice BOISE - Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Gilles SACKPEY, absent excusé (pouvoir à Bruno CHARMET) – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) – Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Christophe GENTIL – Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX – Sandra PICART – Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Sandra PICART) – Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Frédéric CARRE – François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Florian FRAYER) – Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Arnaud ROSIER – Pascal DUBOIS – Claude CATRIN – Christophe CHEYSSON, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN – Pierre NOIROT – Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT, absent excusé (pouvoir à Philippe TRESPALLE) – Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –
Absents excusés : Jacqueline DE DEMO –
Absents : Jean-Marie MAURICE – Philippe DESCHAUMES – Clément POINTEAU – Bertrand LEBLANC – Catherine VERNEAU – Guy GUENIFFEY-

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

BUDGET ENFANCE
DECISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président, explique qu'afin d'intégrer dans le budget enfance, les crédits nécessaires pour :

- la mise à disposition d'un salarié par le GEMA 89,
- les dotations aux amortissements,
- la micro-crèche de L'ISLE SUR SEREIN (totalité des travaux dont la cuisine + subventions accordées + matériels et mobilier + matériel pédagogique, vaisselle, fournitures administratives, fourniture d'entretien, pharmacie/couches, analyse légionellose et vêtements de travail pour l'ouverture de la structure),
- l'ajustement du F.C.T.V.A),

les modifications budgétaires suivantes sont proposées :

Dépenses de fonctionnement

Article 60631 (Chapitre 011) – Fournitures d'entretien	+ 1 500 €
Article 60632 (Chapitre 011) – Fourniture de petit équipement	+ 5 500 €
Article 60636 (Chapitre 011) – Habillement et vêtement de travail	+ 500 €
Article 6064 (Chapitre 011) – Fournitures administratives	+ 800 €
Article 60668 (Chapitre 011) – Autres produits pharmaceutiques	+ 2 500 €
Article 611 (Chapitre 011) – Contrat de prestations de services	+ 500 €
Article 6218 (Chapitre 012) – Autre personnel extérieur	+ 12 700 €
Article 6811 (Chapitre 042) – Dotations aux amortissements	+ 4 200 €
Article 023 – Virement à la section d'investissement	+ 205 400 €
TOTAL	+ 233 600 €

Recettes de fonctionnement

Article 75822 (Chapitre 75) – Prise en charge déficit budget annexe par budget principal	+ 233 600 €
TOTAL	+ 233 600 €

Dépenses d'investissement

Article 21838 (Chapitre 21) – Autre matériel informatique	+ 1 500 €
Article 21848 (Chapitre 21) – Autres matériels de bureau et mobiliers	+ 20 000 €
Article 2188 (Chapitre 21) – Autres immobilisations corporelles	+ 22 100 €
Article 2313 (Chapitre 23) – Constructions	+ 429 000 €
TOTAL	+ 472 600 €

REÇU EN PREFECTURE

1e 24/09/2025

Application agréée E-legalite.com

Recettes d'investissement

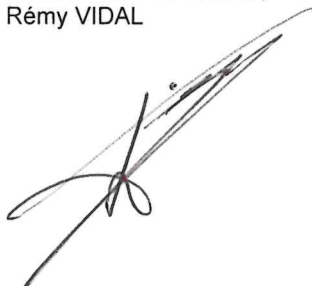
Article 2805 (Chapitre 040) – Amortissements logiciel	+ 3 500 €
Article 281838 (Chapitre 040) – Amortissements autre matériel informatique	+ 500 €
Article 281848 (Chapitre 040) – Amortissements autres matériels de bureau et mobiliers	+ 200 €
Article 10222 (Chapitre 10) – F.C.T.V.A.	+ 90 500 €
Article 1323 (Chapitre 13) – Subvention Département	+ 150 000 €
Article 1328 (Chapitre 13) – Autres subventions	+ 22 500 €
Article 021 – Virement de la section de fonctionnement	+ 205 400 €
TOTAL	+ 472 600 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'effectuer les modifications budgétaires proposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL



Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 25/09/2025

REÇU EN PREFECTURE

1e 24/09/2025

Application agréée E-legalite.com